

PAR TÉLÉCOPIE

Québec, le 21 décembre 2001

Madame Nathalie Martel
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Questions et demandes d'information provenant de la MRC de
Témiscamingue concernant le projet de règlement sur l'élimination
des matières résiduelles.**

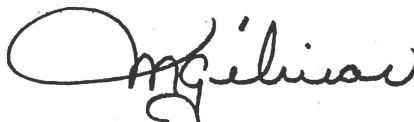
**Titre du projet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire dans la MRC de Rouyn-Noranda**

Madame,

Veillez trouver, par la présente, une demande de la MRC de Témiscamingue qui a
été adressée à la commission le 19 décembre dernier concernant le projet précité.
Auriez-vous l'obligeance de répondre aux trois questions que nous avons identifiées
en encadré.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 18 janvier prochain,
compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses
travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Madame, nos
salutations distinguées.



Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)



DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Angliers
- Béarn
- Belleterre
- Duhamel-Ouest
- Fugèreville
- Guérin
- Kpawa
- Laforce
- Lanéel (TNO)
- Latulipe-et-Gaboury
- Laverlochère
- Lorrainville
- Moffet
- Nédélec
- Notre-Dame-du-Nord
- Rémigny
- St-Bruno-de-Guigues
- St-Édouard-de-Fabre
- St-Eugène-de-Gulques
- Temiscaming
- Ville-Marie

Ville-Marie, le 19 décembre 2001

Par télécopieur
(418) 643-9474
Nombre de pages : 3

À : Monsieur Joseph Zayed
BAPE

De : Katy Pellerin

Objet : Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) dans la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement Inc.

Monsieur,

Après avoir pris connaissance du projet mentionné en rubrique, la MRC de Temiscamingue s'interroge sur différents points. En fait, nous travaillons présentement à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles, prévus par le gouvernement, et certains sujets concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Rouyn-Noranda nous semblent ambigus. Nous aimerions quelques précisions.

Dans son projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, le MENVIQ propose que les dépôts en tranchée situés à moins de cent (100) kilomètres d'un LES ne soient plus autorisés. Est-ce que cette norme s'applique seulement pour les dépôts en tranchée (DET) situés dans une même MRC? Si tel n'est pas le cas, le projet d'établissement d'un LES dans la MRC de Rouyn-Noranda aurait pour conséquence d'imposer à trois (3) de nos municipalités du Nord de notre MRC (Rémigny, Nédélec et Guérin) d'aller porter leurs déchets au LES de Rouyn-Noranda, lorsque celui-ci sera autorisé. Ce que notre MRC demande, c'est justement que cette norme de cent (100) kilomètres ne s'applique pas pour les DET situés dans une même MRC. En effet, les MRC ont été créées pour permettre aux municipalités locales de se concentrer et de trouver ensemble des solutions. La Loi sur la qualité de l'environnement vient d'ailleurs d'être amendée (articles 53.1 et suivants) pour reconnaître que le monde municipal a la responsabilité de planifier et de gérer les déchets domestiques sur la base des territoires de MRC.

.../2

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes
C.P. 548
Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0

Téléphone : (819) 629-2829
Télécopieur : (819) 629-3472
Courriel : mrc.temiscamingue@sympatico.ca

Monsieur Joseph Zayed

- 2 -

Le 19 décembre 2001

Deuxièmement, le projet de règlement tel qu'il est rédigé laisse place à l'interprétation et à l'arbitraire étant donné qu'il ne précise pas à partir de quel endroit cette distance de cent (100) kilomètres doit être calculée. Est-ce à partir de la ville ou du LES comme tel?

Aussi, le projet de règlement mentionne que la distance est calculée à partir du réseau routier carrossable. Toutefois, selon la réglementation du ministère des Transports (MTQ), les camions de déchets doivent obligatoirement emprunter les routes de transit. Donc, qu'en est-il de ce règlement?

Finalement, est-ce que le LES sera situé à l'endroit prévu au départ (voir carte ci-jointe)?

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à la présente.

Nous vous prions de recevoir nos plus cordiales salutations.



Katy Pellerin
Chargée de projet en environnement

KP/vm

p.j.

